



## Accident avec delit de fuite

Par **koukiw**, le **03/06/2009** à **22:55**

Bonjour,

j'ai eu un accident avec une tiers personne qui ma heuté à l'arrière alors que j'etais en stationnement, la tierse personne s'arrete constate les degats de son vehicule et prend la fuite, j' ai depose une plainte à la police car j'ai eu le temps de relever sa plaque d'immatriculation(difficilement),j'ai été voir mon assurance et la il y aun probleme, tant que l'assurance de la tierse ne sera pas connue je devrai payer la franchise de 830 euros ( maif et je suis assuré touristique avec franchise).pour l'assurance c'est le role de la police de trouver la tierce personne et pour la police c'est le role de l'assurance de le trouver.Que dois je faire? je n'ai rien fait du tout et je me retrouve dans le pétrain, de plus mon vehicule sera declare comme épave, et je n'ai pas de vehicule de substitution

Par **chaber**, le **04/06/2009** à **06:31**

Bonjour,

En l'état actuel, votre assureur applique le contrat, à savoir déduire la franchise.

Cependant celui-ci peut demander en préfecture l'identité du propriétaire du véhicule incriminé, puis le mettre en cause

Cela permettrait de gagner du temps en attendant les résultats de toute la procédure